



DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE DE SECTEUR

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Demande Maternelle

Demande Élémentaire

Les enfants de Poissy sont affectés dans les divers établissements selon le principe de la carte scolaire. **Les secteurs scolaires sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Chaque adresse de la commune est ainsi rattachée à une école de proximité. Le respect du périmètre scolaire est essentiel pour l'équilibre des effectifs des écoles de la Ville de Poissy et leur bon fonctionnement. Selon le code de l'Education, il peut être envisagé de scolariser son enfant dans une école ne correspondant pas au secteur du lieu d'habitation.**

Les demandes de dérogation se font pendant la période des inscriptions scolaires.

A la réception du courrier de réponse à votre demande **vous avez 15 jours pour faire appel.** Au-delà de cette durée, nous ne le prendrons plus en compte.

ATTENTION, la demande de dérogation de secteur ne vaut pas inscription.

Merci de remplir ce document et de l'accompagner :

- d'une lettre de motivation expliquant votre situation
- d'autres justificatifs (cf. motif de la demande)

Il devra être retourné en Mairie **entre le 13 mars et le 25 mars 2017**

1 – ECOLE :

Ecole de secteur :

Ecole demandée :

Classe maternelle : Petite section Moyenne section Grande section

Classe élémentaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

2 – ENFANT :

Sexe : Masculin Féminin

Nom et prénom :

Date de Naissance :

3 – PARENTS / REPRESENTANT LEGAL :

Le père Représentant légal

La mère Représentant légal

Nom : Nom :

Prénom : Prénom :

Adresse : Adresse :

Téléphone : Téléphone :

Profession : Profession :

